

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014
Séance du 3 septembre 2014

18 Parcours découverte 2014/2015 – convention de partenariat entre le Conseil Régional de Picardie et la Grange à musique

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Dans le cadre des activités régulières et des projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) de la Grange à Musique, la ville de Creil et la région Picardie ont souhaité mettre en place une convention de partenariat, lié à la dynamique de réussite éducative et projet pédagogique appelé « Parcours Découverte : Le hip-hop, plusieurs modes d'expression pour une culture citoyenne ».

Ces actions sont construites autour d'un projet annuel élaboré par une équipe d'enseignants, de partenaires extérieurs et d'élèves.

Les objectifs de ce dispositif :

- favoriser l'ouverture culturelle ;
- provoquer une réflexion sur la place de la culture dans l'établissement scolaire ;
- garantir la mise en place de parcours culturels ;
- valoriser la diversité de l'offre culturelle du territoire ;
- lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture.

maintenant !

Cette convention définit les modalités de partenariat intégrant ce projet pédagogique sur 2014-2015. Elle intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois dont un axe correspond au travail auprès des scolaires et jeunes publics. La convention proposée précise les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Ce dispositif, entre autres, contribuera au développement des pratiques artistiques et culturelles interdisciplinaires pour éveiller et entretenir le goût pour la culture comme outil d'éducation et de cohésion social sur le territoire régional, dans le cadre des missions et objectifs régionaux de la Grange à Musique.

Le coût total du projet s'élève à 9 840 €. La participation totale de la ville est de 3 840 € après versement par la région Picardie d'une subvention d'un montant de 6 000 €. Il vous est proposé d'autoriser la signature et l'effectivité de cette convention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 3 septembre 2014,

Vu la convention ci-jointe,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39**

Pour : **39**

Contre : **0**

Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le projet pédagogique « Parcours Découverte : Le hip-hop, plusieurs modes d'expression pour une culture citoyenne » mis en place dans 3 lycées de la région Picardie.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et le Conseil Régional de Picardie et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'accepter le versement par la Région Picardie d'une subvention d'un montant de 6 000 € au titre de ladite convention.

Article 4 : d'imputer les dépenses et recettes dudit projet sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, comptes 611/314/GM et 7478/314/GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **30/09/2014**

et publication ou notification le **23/09/2014**

CREIL, le **30/09/2014**

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

